



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/42  
7 avril 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trente-sixième session, 21-24 juin 2005,  
point 4.2.10 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE RECTIFICATIF 2  
À LA RÉVISION 1 DU RÈGLEMENT N° 75

(Pneumatiques pour motocycles)

Transmis par le Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)

Note: Le texte reproduit ci-après, adopté par le GRRF à sa cinquante-septième session (TRANS/WP.9/GRRF/57, par. 31), est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRRF/2004/27, non modifié.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET: <http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>.

Annexe 9, paragraphe 1.1

Modifier le texte actuel comme suit:

- «1.1 La présente méthode d'essai s'applique aux pneumatiques mentionnés aux paragraphes 3.4.1 et 4.1 ci-après.»

-----